



UNION SYNDICALE CGT de la RATP
85 rue charlot - 75140 Paris Cedex 03
Tél : 01 42 72 88 72 - Int : 58769
Télécopie : 01 58 76 57 13 - Int : 65713
Courriel : cgt-ratp@wanadoo.fr

Paris, le 12 mars 2010

Monsieur Pierre MONGIN
Président directeur général de la RATP
54 quai de la Rapée
LYBY – LYON BERCY

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président Directeur général,

A l'heure où la question du financement de notre protection sociale en général, de notre système de retraite en particulier, est posée, non sans la démagogie qui caractérise le gouvernement en place, n'est-il pas contradictoire de voir les éléments qui financent nos régimes de protection sociale disparaître au profit de primes qui d'une part précarisent les rémunération et d'autre part ne financent plus nos retraites, notre système de santé ?

La politique salariale menée à la RATP vise à une stagnation de la valeur du point au profit d'un accroissement des primes, outils de remise en cause des dispositions collectives et solidaires. C'est aussi le cas des dispositifs « Plans d'Epargne d'Entreprise » et « Intéressement » dont les sommes allouées représentent, à elles seules, 3% d'augmentation... autant d'argent qui ne finance pas notre protection sociale.

La question de l'emploi se pose aussi avec force. Votre exigence à mettre en œuvre une politique de productivité de 2% par an au minimum pour la durée du plan d'entreprise comme au-delà de 2013 a déjà fait disparaître plusieurs centaines de postes à la RATP. La recherche dogmatique de productivité contre l'emploi n'a pas de sens au regard des besoins exponentiels des populations en matière de transports collectifs en Ile-de-France.

Le développement de l'emploi et des salaires c'est aussi plus de cotisations pour le financement de notre protection sociale, pour nos retraites.

Lors de l'audience du 10 mars, dans le cadre du dépôt de l'alarme sociale, l'entreprise nous a fait part de son refus à reconsidérer sa politique salariale et sociale, se contentant d'un rappel sur l'agenda social.

L'insuffisance notoire de réponses à nos revendications nous a amenés à un « constat de désaccord ».

Dans ce cadre, la CGT/RATP dépose ce préavis de grève afin de permettre à chaque agent de l'entreprise d'exprimer son mécontentement et de participer à la manifestation à Paris le mardi 23 mars 2010 qui débutera à partir de 14h00 place de la République.

Ce préavis couvre les arrêts de travail susceptibles de se dérouler sur la période allant du lundi 22 mars 2010 – 22h30 au mercredi 24 mars 2010 – 6h30.

Veillez agréer, Monsieur le Président Directeur général, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Union Syndicale CGT/RATP

Jacques ELIEZ
Secrétaire général